

MAIRIE DE MOROGUES

Réunion du Conseil Municipal du 26 juillet 2024 à 19H00

PROCES-VERBAL

Date de la convocation : 19/07/2024

Secrétaire de séance : HURÉ Maud

Présents avec voix délibérative : CLAVIER G. – HURÉ M. – GAGNE C. – SPIES E. – TURPIN G. – CANTIN M.C. – RAFFAITIN J. – GREGOOR F.

Présents sans voix délibérative : MANCION Nelly (secrétaire de mairie)

Absents :

Absents excusés :

Pouvoirs : GIMONET P. pouvoir CANTIN Marie-Christine

Ordre du jour :

- **Nomination du secrétaire de séance.**
- **Approbation du procès-verbal séance du 06 juin 2024.**
- **Délibération portant sur les locations des communaux.**
- **Délibération portant sur la création d'un poste d'agent de maîtrise suite promotion interne.**
- **Délibération portant sur la nomination au poste d'agent de maîtrise.**
- **Points sur les travaux de la salle multi-activités.**
- **Questions diverses.**

➤ **Désignation du secrétaire de séance**

Comme pour toute séance, le conseil municipal a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le procès-verbal de ladite séance.

Mme HURÉ Maud se propose et est désignée secrétaire de séance par l'organe délibérant.

- **Approbation du procès-verbal séance du 06 juin 2024**

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des remarques concernant le procès-verbal en date du 06 juin 2024 ; en l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **Délibération portant sur les locations des communaux.**

1 - Concernant la location des terrains cultivables des communaux des Places, M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la EARL JOULIN Dominique située à VEAUGUES, loue actuellement les parcelles suivantes :

A255-256-257-258 représentant 02ha 53a 42ca.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'un bail sera établi entre la commune et la EARL JOULIN Dominique.

Cette location est consentie au tarif de 3 (trois) fois l'indice de fermage annuel à l'hectare et est reconductible chaque année. (L'indice national des fermages s'établit tous les ans par décret).

Un titre sera établi chaque année, calculé sur la base de 02ha 53a 42ca.

M. le Maire précise que la commune se garde le droit d'installer des panneaux photovoltaïques sur ces terrains et en informera le locataire si un projet venait à se concrétiser.

Le Conseil Municipal délibère, et à l'unanimité autorise le Maire à établir tous les documents nécessaires pour cette location de communaux.

2 - Concernant la location des terrains cultivables des communaux des Places, M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la cessation d'activité de M. Martin Thierry au 31/10/2024.

La EARL Mouchet Jérôme située à ACHERES, nous a fait part du désir de reprendre ces terrains en location.

La superficie représente 11ha 25a 15ca concernant les parcelles cadastrées :
A 259-260-261-262-263-264-271-272-280-281-282-283-284.

Ces parcelles viendront en plus des terrains déjà loués à la EARL Mouchet Jérôme. (Ces terrains représentent 12ha 57a 44ca).

M. le Maire informe l'Assemblée qu'un bail sera établi entre la commune et la EARL Mouchet Jérôme.

Ces locations sont consenties à compter du 1^{er}/11/2024 au tarif de 3 (trois) fois l'indice de fermage annuel à l'hectare et sont reconductibles d'année en année. (L'indice national des fermages s'établit tous les ans par décret).

Un titre sera établi chaque année, calculé sur la base de 23ha 82a 59 ca.

M. le Maire précise que la commune se garde le droit d'installer des panneaux photovoltaïques sur ces terrains et en informera le locataire si un projet venait à se concrétiser.

Le Conseil Municipal délibère, et à l'unanimité autorise le Maire à établir tous les documents nécessaires pour cette location de communaux.

- **Délibération portant sur la création d'un poste d'agent de maîtrise suite promotion interne.**

M. le Maire fait part à l'Assemblée que la délibération avait été prise lors de la séance du 11 janvier 2024.

Après dépôt du dossier au CST l'agent a été mis sur liste d'aptitude.

Toutes les démarches seront faites afin de nommer l'agent au poste d'agent de maîtrise.

- **Délibération portant sur la nomination au poste d'agent de maîtrise.**

La nomination de l'agent sera faite par arrêté et envoyé au CDG18 avec le formulaire de déclaration de nomination.

- **Points sur les travaux de la salle multi-activités.**

M. le Maire fait part à l'Assemblée qu'à ce jour nous n'avons toujours pas reçu le montant des diverses subventions demandées.

Courant septembre, les appels d'offres concernant les différents corps de bâtiments vont être déposés avec l'aide du CIT.

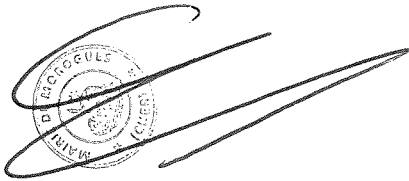
Du retard dans le planning dû aux démarches administratives.

- **Questions diverses.**

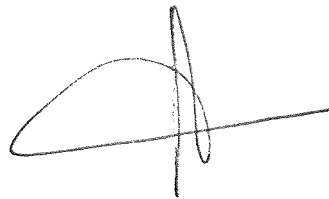
Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20H00.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke. A circular official stamp is partially visible behind the signature, with the words "MAIRIE" and "BROGGULS" visible.

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a vertical stroke.